



Rentrée 2011-2012 du Parlement Francophone Bruxellois **21 octobre 2011**

Note du GAMP sur l'évolution de la politique du handicap de grande dépendance

Nous référant à l'accord de Gouvernement pour la législature 2009-2014 et aux Déclarations de Politique Générale du Collège de la COCOF pour 2010 et 2011, voici un résumé de nos réflexions et revendications pour cette rentrée parlementaire¹.

Nos réflexions générales :

Nous reconnaissons les nombreux efforts consentis par la Ministre E. Huytebroeck pour venir en aide aux personnes handicapées de grande dépendance et les nombreuses initiatives entreprises dans le secteur malgré un budget fort limité.

Cependant, de manière générale, nous constatons de la part du Collège de la COCOF un manque flagrant de « vision », tant au sujet de la place de la personne handicapée dans la société qu'au sujet des services dont elle devrait pouvoir bénéficier dans une société inclusive et respectueuse des droits de tous. Cela engendre :

- Au niveau du Collège de la COCOF, un manque de prévoyance et de transversalité des politiques et une absence d'échéancier et de critères d'évaluation annuelle.
- Au niveau de la politique d'aide aux personnes handicapées, l'absence de planification : recensement quantitatif et qualitatif des besoins, priorisation des aides nécessaires, programmation de l'ouverture des services et de leur transformation.

Ces manques ne sont pas uniquement dus aux budgets réduits, mais résultent d'une culture du « saupoudrage » des moyens dans un contexte de « saucissonnage » institutionnel qui nuit plus qu'il ne bénéficie aux politiques d'aide aux personnes.

Après deux ans de législature, nous constatons que :

- Le décret « infrastructures » et son arrêté d'application ont été adoptés, les projets en cours ont progressé.
- L'offre de répit pour la grande dépendance a été augmentée.
- Le chantier sur le décret « inclusion » vient de démarrer.

Néanmoins, sur le terrain les besoins restent criants :

- Les réponses sont le plus souvent ponctuelles, réduites en termes de diversification de l'offre et de capacité, souvent « bricolées » avec peu de moyens, privilégiant les services déjà en place ou le groupe qui crie plus fort, sans garantie d'une meilleure qualité de service.
- Les services n'ont aucune véritable contrainte de qualité et d'adéquation d'accueil. Les usagers et leurs familles ne sont pas impliqués dans leur évaluation.
- Études, projets pilotes, initiatives foisonnent mais ne sont au mieux soutenus qu'avec des budgets dérisoires. Le subventionnement d'études peut d'ailleurs avoir un effet pervers : celui de postposer les interventions concrètes.
- Les promoteurs de nouveaux projets sont pour la plupart des parents motivés par l'absence de services pour leur enfant. Il n'est pas normal que ce soient les parents qui doivent construire eux-mêmes et à titre bénévole les infrastructures et les services !
- Les personnes handicapées et leurs représentants légaux sont largement minoritaires dans tous les organes de consultation prévus, alors même qu'ils sont au centre des politiques.

¹ Vous trouverez dans l'annexe « Analyse de l'évolution de la politique du handicap du Collège de la COCOF un résumé des textes de l'accord et des déclarations de politique générale, nos constats des besoins, les réponses du Collège et l'entièreté de nos revendications. » : http://www.gamp.be/wp-content/uploads/2011/10/Accord_gouv_DPG_COCOF_2009_2010_PFB.pdf



Le GAMP

Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Bien que nous apprécions tous les efforts consentis, nous souhaitons une autre politique du handicap. C'est pourquoi nous prenons l'initiative d'évaluer les politiques qui nous concernent et persisterons dans cette démarche à l'avenir.

Nos revendications prioritaires

- 1. Etablir sans tarder un « Plan Inclusion »** en ligne avec la Convention ONU pour une politique globale et transversale de l'inclusion des personnes handicapées, et d'organiser des actions régulières de sensibilisation au handicap.
- 2. Organiser à Bruxelles une plus large consultation** sur la Convention ONU ainsi que sur le futur décret inclusion et **augmenter significativement la participation des personnes handicapées à tous les avis les concernant**.
- 3. Favoriser la création de logements inclusifs** par le biais d'une politique transversale du logement et en collaboration avec les entités fédérées.
- 4. Favoriser l'intégration scolaire en milieu ordinaire** et solliciter un recensement précis des enfants qui en bénéficient, par type de handicap.

Plus particulièrement pour l'accueil de la grande dépendance, nous demandons de :

- 1. Mettre en place un « Plan grande dépendance »** assurant entre autres un réel cadastre des personnes en situation de grande dépendance et de leurs besoins afin de permettre une priorisation des politiques et une planification indispensable de l'ouverture et/ou de la transformation de services.
- 2. Assurer l'augmentation de l'offre d'accueil de la grande dépendance**, par l'octroi de conventions prioritaires si nécessaire, par le financement futur des projets en cours, par la mise en place de nouveaux projets avec le concours des entités fédérées (ex. le Méridien). Seulement 36 personnes adultes de grande dépendance ont trouvé une place depuis 2007 alors que l'on sait que les besoins concernent plusieurs centaines, voire milliers de personnes !
- 3. Subsider les projets de petites structures en cours** destinés à l'accueil de la grande dépendance.
- 4. Créer et agréer des nouvelles structures de court séjour et répit (dont La Braise) ainsi qu'au moins une structure destinée aux personnes avec autisme et/ou avec troubles du comportement.**
- 5. Attribuer les logements en priorité aux familles ayant un enfant lourdement handicapé.** Il faut tenir compte du fait qu'un enfant lourdement handicapé a besoin de plus de place qu'un enfant « normal ».
- 6. Renforcer l'Interface Grande Dépendance** afin de lui permettre d'assumer pleinement son rôle.

Les membres du GAMP, 15 octobre 2011